

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 04 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-157 à 25-164 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-165	24	04	09	28
De la délibération n°25-166 à 25-172 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-173	24	05	09	29
De la délibération n°25-174 à 25-181 incluse	26	05	07	31

Secrétaire : M. Olivier NIEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUNDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)

ABSENT EXCUSÉ N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : - M. Benoit BALSAN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-159 Convention avec l'IMP Hovia pour la mise en place d'ateliers au sein du centre social Pastel

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :
Par affichage, le

14 NOV. 2025
14 NOV. 2025

Fait à Louviers, le 14 NOV. 2025



Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20251110-25-159-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

N°25-159

CONVENTION AVEC L'IMP HOVIA POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS AU SEIN DU CENTRE SOCIAL PASTEL

RAPPORT

Mme Céline LÉMAN rapporte que le centre social Pastel propose des ateliers animés par des bénévoles à destination des familles lovériennes sur différentes thématiques dont l'une est dédié aux activités manuelles.

L'atelier activités manuelles accueille une dizaine de jeunes suivis dans le cadre du DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif) de l'association *HOVIA* Louviers.

Il est apparu que l'encadrement de ces jeunes requière une attention spécifique. Il a donc été jugé plus approprié d'organiser un atelier qui leur soit exclusivement dédié, afin de leur offrir un accompagnement quasi individualisé.

Cet atelier:

- valorise les compétences des habitants qui proposent du bénévolat,
- favorise la participation des jeunes accompagnés par le DAME HOVIA à la vie sociale.
- pérennise le partenariat entre la ville et l'association HOVIA.

Cet atelier prévu 1 fois par mois, le mardi matin (hors vacances scolaires), dans la grande salle du centre Pastel de 9h30 à 11h30 pour un groupe de 6 à 8 jeunes accompagnés de 2 professionnels du DAME HOVIA.

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité de la convention de partenariat entre la Ville de Louviers et le DAME HOVIA signée en mai 2024. Les dispositions spécifiques de cette collaboration sont décrites dans la convention en pièce jointe, elle est signée pour la durée de l'année scolaire 2025/2026 avec reconduction tacite

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après en avoir délibéré

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU la délibération 24-050 du 27 mai 2024 relative à la convention de partenariat entre la Ville de Louviers et le DAME HOVIA,

Considérant la volonté de la Municipalité de promouvoir l'inclusion et d'offrir à chacun, quels que soient ses besoins particuliers ou sa situation, les mêmes possibilités d'accès aux activités, aux services, et à la vie collective,

Considérant Le projet de convention de partenariat joint en annexe pour cet atelier,

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20251110-25-159-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tout document s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

